

Règlement Jeu – 5 ans Ma Fabrique à Histoires Lunii sur Google Form

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE DU JEU

La société Lunii (ci-après, « la Société Organisatrice »), SAS au capital de 11 415,00 euros, dont le siège social est situé 166 Boulevard Voltaine 75011 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris (France), sous le numéro 802 801 472, organise, avec ses Partenaires, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « **5 ans Ma Fabrique à Histoires Lunii** » (ci-après, le « Jeu ») durant le 03/09/2021 à 12h00 au 17/09/2021 à 23h59 (ci-après, la « Durée du Jeu »), et accessible sur le lien Google Form disponible depuis le site internet de la Société Organisatrice lunii.com ainsi que sur les pages Facebook et Instagram, la newsletter de la Société Organisatrice (ci-après, le « Site »).

La participation au jeu n'est possible uniquement que sur le Site durant la Durée du Jeu. Le Jeu n'est pas associé à, ou géré ou sponsorisé par Facebook, Instagram ou encore Google.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATIONS

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en :

- **France métropolitaine**

qui désire participer gratuitement depuis le Site.

La Société Organisatrice se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société Organisatrice et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

La participation est limitée à une par personne et par famille (même nom, même prénom, même adresse email) pendant toute la Durée du Jeu. La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier que les gagnants ont participé au Jeu dans des conditions conformes au Règlement, les participations non-conformes entraînant la disqualification des gagnants et l'annulation de leurs gains.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent Règlement ainsi que des conditions générales, des conditions liées au traitement des données et autres conditions de la page Google Forms accessible à l'adresse suivante : <https://policies.google.com/privacy?hl=fr&gl=fr> .

Le non-respect dudit Règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique, dans le cadre de la participation au Jeu. La Société Organisatrice se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les

juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Il est expressément convenu que la Société Organisatrice pourra se prévaloir des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments sous format ou support informatique ou électronique notamment aux fins de prouver tout manquement par les participants aux dispositions du Règlement.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Pour pouvoir accéder au Jeu, les participants doivent se rendre sur le Site via le lien présent sur le site internet de la Société Organisatrice ou encore sur les pages Facebook, Instagram, la newsletter de la Société Organisatrice. Pour participer au Jeu, les participants devront procéder de la manière suivante :

- Se rendre sur le Site et répondre aux trois (3) questions suivantes :
 - Comment s'appelle notre application pour ordinateur permettant de télécharger de nouveaux albums d'histoires ?
 - Comment s'appelle notre casque audio ?
 - Comment s'appellent nos deux héros emblématiques, présents dans les 48 histoires incluses dans Ma Fabrique à Histoires à l'achat ?

Sont illicites et strictement interdites dans la zone dédiée aux informations nécessaires à la participation au Jeu et seront rejetées les incitations à la discrimination, à la haine ou à la violence, tous propos à caractère raciste, antisémite, xénophobe, sexiste, homophobes ou révisionnistes ou plus généralement, diffamatoires ou injurieux.

Sont également interdits tous propos contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs, à caractère nuisible, menaçant, abusif, haineux, constitutif de harcèlement, vulgaire, obscène, menaçant ou divulguant des informations relatives à la vie privée d'une personne ou susceptibles par leur nature d'y porter atteinte en dévoilant des coordonnées personnelles (email, adresse postale, téléphone...), comme au respect de la personne humaine, à sa dignité, à l'égalité entre hommes et femmes ou portant atteinte d'une quelconque manière aux mineurs, reproduisant des échanges privés, utilisant des œuvres protégées par les droits d'auteur (textes, photos, vidéos...), toutes contributions à caractère pornographique (et images de nudité), pédophile, ou violent, sans que cette liste ne soit exhaustive...

ARTICLE 4 : SELECTION DES GAGNANTS

La Société Organisatrice met en jeu cinquante (50) lots attribués de la manière suivante :

Un seul lot sera attribué par gagnant (50 gagnants) lors d'un tirage au sort réalisé par l'Etude ABCJustice dont le siège est situé 137 Boulevard Raspail 75006 Paris (ci-après désigné l' « Huissier de Justice ») à Paris. A la fin du Jeu, la Société Organisatrice va répertorier l'ensemble des participants ayant répondu correctement à l'ensemble des trois (3) questions. La Société Organisatrice transmettra alors la liste des participants ayant correctement répondu à l'ensemble des trois (3) questions à l'Huissier de Justice qui procédera au tirage au sort. Seuls les participants ayant respecté les modalités de participation prévues à l'article 3 du présent Règlement et ayant répondu correctement à l'ensemble des trois (3) questions seront éligibles au tirage au sort prévu au présent article.

S'il s'avérait que les gagnants ne répondent pas aux critères du Règlement, leur dotation ne leur sera pas attribuée. Dans cette hypothèse, les dotations seront définitivement perdues et seront redistribuées aux participants ayant préalablement été tirés au sort par l'Huissier de Justice pour pallier cette éventualité, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée de ce fait.

Les participants désignés seront contactés par courrier électronique à l'adresse email indiquée lors de l'inscription au Jeu, par la Société Organisatrice. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique de la Société Organisatrice, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de la Société Organisatrice.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise la Société Organisatrice à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle ou autres, les pages des réseaux sociaux de la Société Organisatrice et de ses Partenaire, sur le site Internet de la Société Organisatrice et de ses Partenaires et sur tout site ou support affilié de la Société Organisatrice et de ses Partenaires, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

La participation au Jeu débute le 03 septembre à 12h00 (heure française) et s'achève le 17 septembre 2021 à 23h59 (heure française) et le tirage au sort sera effectué le 20 septembre à 10h. A l'issue de ce tirage au sort, la Société Organisatrice procédera alors à la divulgation du nom des gagnants sur les pages Facebook et Instagram de la Société Organisatrice.

ARTICLE 5 : DOTATIONS

Le Jeu est composé des dotations suivantes (une dotation par gagnant) :

- Enregistrer sa propre histoire audio en studio pour une (1) famille (2 parents, 1 enfant) (transport, hébergement et repas non inclus / date à prévoir avec la Société Organisatrice) pour le gagnant tiré à la première (1ère) position. Date à déterminer avec la Société Organisatrice dans l'année qui suivra la fin de jeu. Valeur estimée du lot 1500€.
- Un (1) Séjour (transport et hébergement inclus pour les gagnants vivant hors région parisienne) à Paris pour une (1) personne et sa famille (2 parents et 3 enfants maximum) à la découverte de Lunii (visite des locaux, découverte de la création des histoires, des visuels, rencontre avec la Fondatrice de Lunii, participation à des activités dans les locaux de Lunii le vendredi + samedi libre dans Paris (non organisé ni financé par la Société Organisatrice) pour le gagnant tiré en deuxième (2ème) position. Date à déterminer avec la Société Organisatrice dans l'année qui suivra la fin de jeu. Valeur estimée du lot 1300€.
- Un (1) Lot « Lunii Full pack » comprenant une (1) Fabrique à Histoire, un (1) casque Octave, une (1) pochette Lunii, un (1) livre papier « Fadya et le chant de la rivière » ainsi que cinq (5) albums audio à choisir uniquement parmi les créations originales des Éditions Lunii (hors licence et histoires de nos Partenaires), à télécharger sur le Luniistore, pour les gagnants tirés entre la troisième (3ème) et la quatrième (4ème) position. Valeur estimée d'un lot 188,10€.
- Une (1) journée visite du château de Versailles (transport et hébergement non inclus) comprenant les entrées pour cinq (5) personnes (2 parents et 3 enfants maximum) ainsi que le repas compris dans la formule « Pause Gourmande » pour les gagnants tirés entre la cinquième (5ème) et la neuvième (9ème) position. Date de la journée à

déterminer avec la Société Organisatrice dans l'année qui suivra la fin de jeu. Valeur estimée d'un lot 168€.

- Un (1) « Lot Lunii » comprenant une (1) Fabrique à Histoire, un (1) casque Octave, ainsi que trois (3) albums audio à choisir uniquement parmi toutes les créations originales Lunii (hors licence et histoires de nos partenaires), à télécharger sur le Luniistore, parmi les créations originales des Éditions Lunii pour les gagnants tirés entre la dixième (10ème) et la dix-septième (17ème) position. Valeur estimée d'un lot 119,50€.
- Une (1) création originale des Editions Lunii, à choisir uniquement parmi toutes les créations originales des Éditions Lunii (hors licence et histoires de nos partenaires), offerte par mois pendant un (1) an à télécharger sur le Luniistore pour les gagnants tirés entre la dix-huitième (18ème) et la vingt-deuxième (22ème) position. Valeur estimée d'un lot 118,80€.
- Un (1) lot comprenant une (1) Fabrique à Histoires ainsi que deux (2) albums audio à choisir uniquement parmi toutes les créations originales des Éditions Lunii (hors licence et histoires de nos partenaires), à télécharger sur le Luniistore, pour les gagnants tirés entre la vingt-troisième (23ème) et la trente-septième (37ème) position. Valeur estimée d'un lot 79,70€.
- Un (1) lot offert par notre Partenaire Monsieur Madame comprenant 4 t-shirts pour le gagnant tiré à la trente-huitième (38ème) position. Valeur estimée du lot 116€.
- Un (1) lot offert par notre Partenaire Hello Maestro comprenant 3 livres documentaires, 1 puzzle et 1 peluche Maestro pour le gagnant tiré à la trente-neuvième (39ème) position. Valeur estimée du lot 60,74 €.
- Un (1) lot offert par notre Partenaire Disney comprenant 1 an d'abonnement à Mickey Junior pour le gagnant tiré à la quarantième (40ème) position. Valeur estimée du lot 59,40€.
- Un (1) lot comprenant deux (2) albums audio à choisir uniquement parmi toutes les créations originales Lunii (hors licence et histoires de nos partenaires), à télécharger sur le Luniistore, parmi les créations originales des Éditions Lunii pour les gagnants tirés entre la quarantième (41ème) et la cinquantième (50ème) position. Valeur estimée d'un lot 19,80€.

La valeur totale estimée des lots est de 7195,84 €.

Pour l'ensemble des lots, la Société Organisatrice ainsi que ses Partenaires sont soumis aux décisions gouvernementales (frontières fermées, obligation de la présentation d'un « Pass Sanitaire » ou d'un test PCR, mesures de confinement ou de couvre-feu...) des pays indiqués à l'article 2 du présent Règlement. Dès lors, la Société Organisatrice et ses Partenaires pourraient être contraints de modifier les dates ou les lots prévus au présent Règlement sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ou de ses Partenaires ne puisse être engagée.

En cas de modification des dates ou des lots, la Société Organisatrice et ses Partenaires se rapprocheront des gagnants afin de convenir avec eux de nouvelles dates (en fonction des restrictions gouvernementales applicables) ou pour les informer de la nature des nouveaux lots.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC pratiqué ou estimé à la date de rédaction du Règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ou les Partenaires ne peuvent être tenus pour responsables de tout incident/accident pouvant survenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

ARTICLE 6 : REMISE DES LOTS

Suite à leur participation en cas de gain comme décrite aux présentes, les gagnants recevront toutes les informations nécessaires à l'acheminement des lots via un courrier électronique dans les 10 jours (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce des gagnants.

Les lots seront envoyés aux gagnants par voie postale ou par courrier électronique suivant le lot concerné.

La Société Organisatrice ou les Partenaires ne pourront être tenus pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de la Société Organisatrice ou des Partenaires, ils resteront définitivement la propriété de la Société Organisatrice ou des Partenaires.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

ARTICLE 7 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les images utilisées sur le Site, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le Site, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits, représentés ou exploités sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés de leur propriétaire respectif.

ARTICLE 8 : AUTORISATION DE DIFFUSION DES INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPANTS

Du seul fait de sa participation au Jeu, le Participant autorise la Société Organisatrice à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence, dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site internet et la page Instagram de la Société Organisatrice, et sur tout site, ou réseaux sociales, support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autre que la dotation offerte pour ce Jeu.

Dès lors, ils n'auront pas la possibilité de s'opposer à leur diffusion, conformément aux termes du présent Règlement. La Société Organisatrice ne saurait être responsable à ce titre de quelque manière que ce soit.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE

La participation au Jeu par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, le temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations. L'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, ne peuvent en aucun cas entraîner la mise en jeu de la responsabilité de la Société Organisatrice ou des Partenaires. A ce titre, la Société Organisatrice et les Partenaires ne sauraient être tenue responsable en cas d'interruption des communications Internet ou d'altération des participations (communication réseau, interruption du réseau) et plus généralement, de tout dysfonctionnement du réseau Internet, de tout ou partie du Site ou de toute autre connexion technique, sur lesquels la Société Organisatrice et les Partenaires n'ont pas la maîtrise. En particulier, la Société Organisatrice ou ses prestataires déclinent toute responsabilité pour le cas où le Site serait indisponible au cours de la durée du Jeu, pour une raison qui ne leur serait pas imputable. De même, la Société Organisatrice et les Partenaires ne peuvent être tenue

pour responsable des retards ou erreurs de transmission de courrier électronique indépendants de sa volonté et décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation de l'appareil ayant permis d'accéder au Jeu ou d'incident lié à l'utilisation de l'appareil (plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale). Par ailleurs, la Société Organisatrice et les Partenaires ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce Jeu. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

ARTICLE 10 : DONNEES PERSONNELLES

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse, mail ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des lots. Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice, et pourront être transmises à ses Partenaires, prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des lots. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. Néanmoins, la Société Organisatrice ne maîtrise pas la politique de confidentialité de Google Forms. La Société Organisatrice invite donc les participants à prendre connaissance des conditions de traitement des données qu'ils sont amenés à saisir à l'adresse suivante : <https://policies.google.com/privacy?hl=fr&gl=fr>

La Société Organisatrice ne procède pas à la commercialisation des données à caractère personnel transmises par les participants.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un email à l'adresse : mesdonnees@lunii.com

ARTICLE 11 : DEPOT DU REGLEMENT

A compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent Règlement, déposé auprès de l'Huissier de Justice **ABCJustice dont le siège est situé 137 Boulevard Raspail 75006 Paris**. Il est consultable également à l'adresse suivante : https://lunii.co/reglement_concours_5ans

ARTICLE 12 : LOI APPLICABLE ET LITIGES

Le Règlement est régi par la loi française. Tout différend né à l'occasion de ce Jeu sera soumis aux juridictions françaises compétentes sans préjudice des dispositions d'ordre public applicables dans le pays du domicile du participant.